

Fiche-action n°D3

Atelier du futur n°2 « Gestion des déchets »

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des petites entreprises, commerces et artisans pour la promotion du tri correct des déchets »

Situation et justification :

Il s'agit de prolonger au niveau communal ce qui se fait déjà à l'échelle cantonale auprès des plus grandes entreprises. Le service cantonal des déchets (GEDEC) estime en effet que 80% des déchets produits par les 16'000 entreprises du secteur tertiaire à Genève sont composés de papier. Chaque année, 35'000 tonnes de papier et carton recyclables sont inutilement incinérés à Genève ! Pour produire une telle quantité de papier, il est nécessaire d'abattre 800 hectares de forêts, soit la superficie de la commune de Vernier... Selon le GEDEC, ce constat justifie la campagne cantonale de sensibilisation « Vos papiers SVP » qui a débuté à la fin de l'année 2005. A l'échelle de la commune de Chêne-Bourg, le mandataire en charge de la levée des déchets constate quant à lui d'évidentes et régulières carences dans le tri des déchets produits par certaines petites entreprises, commerçants ou encore artisans. Qu'il s'agisse de papier non trié ou d'un autre sujet relevant de la gestion des déchets, il serait en mesure de signaler quelles sont ces entreprises dont le comportement n'est pas adéquat.

Objectifs visés :

La connaissance de ces petites entreprises ayant des difficultés avec le tri des déchets doit être mise à profit pour qu'un contact personnalisé (se réalisant au travers de visites) soit entrepris au nom de la commune auprès des personnes concernées. Il s'agira, de manière courtoise, d'informer, de sensibiliser et de faire des recommandations afin d'améliorer les comportements de manière durable. Le contact devra être suivi afin d'encourager et de confirmer les améliorations. En outre, afin de créer une dynamique positive, la campagne pourrait être l'occasion de féliciter publiquement les entreprises ayant un comportement exemplaire en leur octroyant un label « Développement durable » créé par l'Agenda 21 de Chêne-Bourg¹

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

Contribution à limiter le gaspillage de matières non recyclées.

Pôle économique :

Réduction des coûts d'incinération.

Pôle social :

La réalisation de la campagne générera de nombreux contacts au sein de la communauté chénoise (améliorations à mettre en place, entreprises exemplaires félicitées grâce au label).

Descriptif et mise en place de l'action:

- recueillir auprès du mandataire en charge de la levée des principaux déchets des informations sur les petites entreprises, commerçants et artisans potentiellement concernés par l'action (nom, adresse, nature de la constatation), qu'il s'agisse de problèmes apparents dans le tri des déchets ou à l'inverse de personnes faisant preuve d'une organisation permettant une collecte sélective optimale des déchets.

Sur la base de ces informations, et après avoir mis au point un petit questionnaire destiné à évaluer des situations et prodiguer des conseils :

- organiser des visites courtoises, en priorité auprès de ceux qui doivent améliorer de manière significative la gestion de leurs déchets, le but étant – au travers d'entretiens utilisant le questionnaire - de les informer, des les sensibiliser et de convenir d'améliorations à réaliser ; ces visites pourraient être assurées par des jeunes.

¹ Projet faisant l'objet de la fiche-action n°CP2 réalisée par le Comité de pilotage

- compiler les questionnaires remplis avec, pour chaque personne visitée, une évaluation de la situation lors de la 1^{ère} rencontre, ainsi qu'une appréciation réalisée ultérieurement, décrivant la mise en place effective ou non des améliorations convenues.
- par ailleurs, traiter les informations concernant les entreprises exemplaires afin d'envisager l'obtention d'un label « développement durable » (voir en cela l'organisation préconisée sur la fiche-action relative à la création de ce label).

En parallèle, une information sur cette campagne sera à développer auprès des habitants et des entreprises de Chêne-Bourg (en particulier par le journal Le Chênois, la Lettre d'information électronique et lors des rendez-vous périodiques organisés entre les autorités de la commune et les milieux économiques). Cette information devra se réaliser en tenant compte de la démarche visant à promouvoir le label « développement durable » précité.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition en coordination avec la mise en place de la fiche-action consacrée à la création du label « développement durable ».

Responsables :

Le-la Responsable administratif-ve en charge de la « voirie et des parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement et environnement » (?), le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

- Le mandataire en charge de la gestion des déchets dans la commune de Chêne-Bourg, lequel informera l'administration communale.
- Des jeunes de Chêne-Bourg (à défaut de Thônex ou Chêne-Bougeries), par exemple des étudiants, formés et coordonnés par le mandataire ou par un responsable de l'administration communale, en mesure d'effectuer les visites en garantissant un minimum de suivi, dans le cadre de « petits-jobs ».

Budget :

Une première campagne de contacts s'étalant sur trois ou quatre mois et représentant un total de 200 ou 300 heures allouées aux entretiens de visites pourrait être réalisée par deux ou trois jeunes (chacun d'eux assurant environ 100 heures de travail en trois mois, soit approximativement 8 heures par semaine). Le budget à allouer serait dans une fourchette allant de 6'000 à 9'000 francs.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de contacts entrepris auprès de petites entreprises, commerçants et artisans et résultats enregistrés
- Evolution de la quantité de déchets recyclés et incinérés

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan à l'issue de la campagne sur la base des indicateurs et des commentaires transmis, de manière à décider de son éventuelle prolongation, arrêt ou reconduite ultérieure.